

RENTÉE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS DE NANCY

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADEMIE DE NANCY



RENTREE SOLENNELLE

DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE NANCY

Le 16 Novembre 1875



NANCY

IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1875

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT

MM. JALABERT *, I [§], Doyen, Professeur de Code civil (1^{re} chaire),
et Chargé du cours d'Histoire de Droit romain et de Droit
français.

HEIMBURGER, I [§], ancien Professeur de la Faculté de Droit
de Strasbourg, Professeur honoraire.

LEDERLIN, A [§], Professeur de Droit romain (2^e chaire),
autorisé à faire le cours de Pandectes et Chargé du cours de
Droit français étudié dans ses origines féodales et coutu-
mières.

LOMBARD, A [§], Professeur de Droit commercial et Chargé
du cours de Droit des gens.

LIÉGEOIS, A [§], Professeur de Droit administratif et Chargé
du cours d'Économie politique.

DUBOIS, A [§], Professeur de Droit romain (1^{re} chaire), Chargé
du cours de Droit civil approfondi dans ses rapports avec
l'Enregistrement.

BLONDEL, Agrégé, Chargé du cours de Code civil (2^e chaire).

BINET, Agrégé, Chargé du cours de Code civil (3^e chaire).

ORTLIEB, Agrégé, Chargé du cours de Procédure civile.

LOMBARD (P.), Agrégé, Chargé du cours de Droit criminel.

GARNIER, Agrégé, Chargé du cours de Pandectes, autorisé à
faire le cours de Droit romain (2^e chaire).

LACHASSE, A [§], Docteur en Droit, Secrétaire agent-comptable.